

Normes de conduite des fournisseurs

Juin 2024

Table des matières

Introduction	3
Nos normes de conduite des fournisseurs en un clin d’œil	4
Stewardship (la gestion responsable)	5
Best People (le développement des meilleurs talents)	5
Client Value Creation (la création de valeur pour nos clients)	6
One Global Network (un unique réseau global)	7
Respect for the Individual (le respect des personnes)	9
Integrity (intégrité)	12
Droit d’information et d’audit d’Accenture relatif aux présentes normes de conduite	13
Non-respect des normes de conduite ou des lois applicables	15
Où obtenir des informations et une assistance supplémentaires	16

Introduction



L'un des principaux objectifs d'Accenture en qualité d'entreprise responsable est de contribuer à développer des chaînes d'approvisionnement durables et inclusives. En favorisant une mentalité d'achat responsable, au sein et en dehors d'Accenture, nous aidons nos clients, fournisseurs partenaires et communautés à générer de la valeur à long terme. Accenture s'engage à respecter les plus hautes normes éthiques et professionnelles compatibles avec nos core values (valeurs fondamentales) et notre code d'éthique des affaires. Depuis 2008, nous nous engageons à respecter les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies visant à faire progresser la durabilité, l'égalité et les droits humains. En tant que membre du pacte mondial, nous tâchons d'incarner les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les relations qu'entretient Accenture avec ses fournisseurs constitue un élément important pour nous permettre d'atteindre nos objectifs en tant qu'entreprise responsable, c'est par leur biais que nous pouvons contribuer au développement de chaînes d'approvisionnement durables et inclusives. Les normes de conduite des fournisseurs d'Accenture, qui complètent notre Code d'éthique des affaires, énoncent les normes et les pratiques que les fournisseurs d'Accenture sont tenus de respecter.

Accenture s'engage à aider ses fournisseurs à se conformer à ces normes. En retour, Accenture attend de ses derniers qu'ils appliquent ces normes auprès de leurs propres fournisseurs.

Je vous remercie pour vos efforts continus et votre collaboration dans le respect des normes de conduite des fournisseurs. Veuillez adresser vos questions sur ces normes à :

procurement.support@accenture.com

Binny Mathews
Chief Procurement Officer

Nos normes de conduite des fournisseurs en un clin d'œil

Les normes de conduite de nos fournisseurs sont fondées sur les core values (valeurs fondamentales) d'Accenture : **Stewardship (la gestion responsable), Best People (le développement des meilleurs talents), Client Value Creation (la création de valeur pour nos clients), One Global Network (un unique réseau global), Respect for the Individual (le respect des personnes) et Integrity (l'intégrité)**. Nos core values (valeurs fondamentales) façonnent la culture de notre société et en définissent le caractère. Les fournisseurs d'Accenture sont tenus de se conformer à ces normes et de veiller à ce que leurs fournisseurs dont les activités sont liées à Accenture s'y conforment également.

01

Stewardship (la gestion responsable)

- 1.1 Respecter l'ensemble des lois environnementales en vigueur
- 1.2 Réduire les effets négatifs pour l'environnement

02

Best People (le développement des meilleurs talents)

- 2.1 Proscrire la discrimination de nos pratiques de travail ou d'embauche
- 2.2 Mener à terme les formations requises d'Accenture

03

Client Value Creation (la création de valeur pour nos clients)

- 3.1 Fournir un travail de qualité et conforme aux conditions des contrats d'Accenture
- 3.2 Envoyer des offres et des factures exactes à Accenture
- 3.3 Assurer l'accessibilité aux personnes handicapées

04

One Global Network (un unique réseau global)

- 4.1 Respecter les lois en vigueur en matière de concurrence
- 4.2 Respecter toutes les réglementations commerciales internationales en vigueur
- 4.3 Respecter toutes les lois de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en vigueur
- 4.4 Garantir la confidentialité et la protection et sécurité des données personnelles
- 4.5 Respecter les exigences en matière de diligence raisonnable découlant de toutes les lois en vigueur
- 4.6 Utilisation des données et des nouvelles technologies de manière responsable
- 4.7 Conception, développement et déploiement de l'intelligence artificielle de manière responsable

05

Respect for the Individual (le respect des personnes)

- 5.1 Traiter autrui avec respect et dignité
- 5.2 Reconnaître la liberté d'association et de négociation collective des employés
- 5.3 Interdiction du travail forcé, de la traite d'êtres humains et du travail préjudiciable des enfants
- 5.4 Respecter l'ensemble des lois du travail en vigueur
- 5.5 Fournir un environnement de travail sûr et sain
- 5.6 Ne pas participer à un usage inapproprié des réseaux sociaux

06

Integrity (intégrité)

- 6.1 Ne pas offrir de cadeaux ou de divertissements inappropriés aux collaborateurs d'Accenture ou à des tiers
- 6.2 Respecter toutes les lois anti-corruption, notamment la Foreign Corrupt Practices Act (loi de lutte contre les pratiques de corruption à l'étranger) des États-Unis et la Bribery Act (loi de lutte contre la corruption) du R.-U. de 2010

01

Stewardship (la gestion responsable)

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils fassent du développement durable une priorité et qu'ils nous informent de leurs initiatives, de leurs objectifs et de leur impact en la matière.

1.1 Respecter l'ensemble des lois environnementales en vigueur

Les fournisseurs d'Accenture respectent toutes les lois et réglementations environnementales en vigueur.

1.2 Réduire les effets négatifs pour l'environnement

Les fournisseurs d'Accenture s'engagent à réduire leur impact négatif sur l'environnement. Leurs engagements doivent inclure, a minima, la définition d'objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de carbone, tels que des objectifs fondés sur des données scientifiques, afin d'atténuer les effets négatifs sur le changement climatique. Les plans d'action climatique doivent prendre en compte les principes de l'économie circulaire dans la conception, la fabrication et la gestion de la fin du cycle de vie des produits, le cas échéant.

Les fournisseurs d'Accenture informent Accenture de leur engagement envers la réduction des impacts négatifs sur l'environnement et de leurs progrès vers la réalisation de leurs objectifs environnementaux, notamment en fournissant les informations qu'Accenture peut raisonnablement demander et en effectuant dans les délais impartis l'évaluation RSE d'Accenture. Ils encouragent le développement et l'utilisation de technologies et de pratiques écologiques, ainsi que la réduction des effets négatifs sur l'environnement tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

02

Best People (le développement des meilleurs talents)

Les fournisseurs d'Accenture attirent et développent les meilleurs talents pour leurs activités quelles que soient leurs caractéristiques individuelles. Ils veillent à ce que leurs employés participent à toutes les formations Accenture appropriées.

2.1 Proscrire la discrimination de nos pratiques de travail ou d'embauche

Les fournisseurs d'Accenture ne traitent pas les personnes différemment ou moins favorablement lors de décisions d'embauche ou d'emploi en raison de caractéristiques qui ne sont pas liées aux contributions, aux compétences ou aux capacités d'une personne, ou aux exigences inhérentes à l'emploi. De nombreuses lois locales partout dans le monde interdisent la discrimination des individus en fonction de certaines caractéristiques, notamment la discrimination basée sur la race, la religion, l'âge, le sexe, l'identité ou l'expression sexuelle, l'orientation sexuelle, la nationalité, l'origine sociale ou ethnique, l'état civil, la grossesse, le handicap, le statut HIV/SIDA, l'affiliation politique ou l'appartenance à un syndicat. Les fournisseurs d'Accenture se conforment à toutes les lois de lutte contre la discrimination. Dans certains pays, des lois locales peuvent obliger les fournisseurs d'Accenture à, ou leur donner le droit de, protéger ou donner la priorité à une catégorie particulière de personnes lors de certaines décisions d'embauche ou d'emploi. Les fournisseurs d'Accenture se conforment à toutes les lois qui prévalent dans les juridictions correspondantes plutôt qu'aux termes de la section 2.1.

2.2 Mener à terme les formations requises d'Accenture

Les fournisseurs d'Accenture aident leurs employés à se conformer aux normes de conduite des fournisseurs en s'assurant que les employés des fournisseurs suivent les formations fournies par Accenture lorsque cela est nécessaire (par exemple, lorsqu'ils interagissent avec des clients d'Accenture ou ont accès à des données ou des installations gérées par Accenture ou des clients d'Accenture).

03

Client Value Creation (la création de valeur pour nos clients)

Les fournisseurs d'Accenture garantissent le meilleur rapport qualité/prix et cherchent continuellement à améliorer leurs produits et services.

3.1 Fournir un travail de qualité et conforme aux conditions des contrats d'Accenture

Après l'attribution d'un contrat, les fournisseurs d'Accenture se conforment au cahier des charges, aux exigences et aux termes et conditions. Ils ne remplacent pas un produit ou un service par un autre, ni ne font appel à d'autres personnes pour s'occuper des contrats d'Accenture sans un accord préalable approprié.

3.2 Envoyer des offres et des factures exactes à Accenture

Les fournisseurs d'Accenture qui préparent des propositions, offres ou négociations contractuelles pour Accenture et nos clients doivent être certains que toutes les déclarations, les communications et les représentations sont exactes et véridiques. Ils maintiennent des livres et des registres précis. Les fournisseurs d'Accenture font parvenir une facture précise et corrigent rapidement les éventuelles erreurs, et fournissent à Accenture un accès raisonnable aux documents commerciaux pertinents et aux employés.

3.3 Assurer l'accessibilité aux personnes handicapées

Les fournisseurs d'Accenture doivent s'assurer que les besoins d'accessibilité sont respectés dans le cadre de leur processus d'approvisionnement. Les fournisseurs d'Accenture qui vendent du matériel, des logiciels, de la technologie Web, de la technologie d'apprentissage et d'information, ou d'autres solutions technologiques parmi leurs produits et services doivent également s'assurer que tous les produits, logiciels et/ ou services fournis à Accenture répondent aux critères d'accessibilité internationaux, incluant (sans s'y limiter) les directives sur l'accessibilité du contenu Web 2.2 AA (WCAG 2.2 AA) ou toute mise à jour ou révision de ces directives.

04

One Global Network (un unique réseau global)

Les fournisseurs d'Accenture mobilisent la puissance du travail en équipe au-delà des frontières organisationnelles et géographiques pour offrir systématiquement des produits et services exceptionnels. Ils comprennent et se conforment aux lois et réglementations qui s'appliquent à leurs activités.

4.1 Respecter les lois en vigueur en matière de concurrence

Les fournisseurs d'Accenture respectent les lois sur la concurrence partout où ils mènent leurs activités. Plus particulièrement, les fournisseurs d'Accenture comprennent et se conforment à toutes les lois sur la concurrence applicables, y compris celles liées à la collaboration et au partage d'informations avec des concurrents (que ce soit par le biais de coentreprises, d'alliances ou d'autres formes de collaboration).

4.2 Respecter toutes les réglementations commerciales internationales en vigueur

Les fournisseurs d'Accenture ont connaissance et se conforment aux réglementations commerciales internationales (c'est-à-dire : contrôles des exportations, sanctions économiques et lois anti-boycott), y compris ceux applicables à, mais sans s'y limiter : la Biélorussie, Cuba, la Corée du Nord, la Russie, la Syrie ou les régions non-contrôlées par le gouvernement en Ukraine.

4.3 Respecter toutes les lois de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en vigueur

Les fournisseurs d'Accenture se conforment aux lois de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme là où ils mènent leurs activités et ne s'associent avec, ni n'aident aucun tiers en vue de commettre ces crimes.

4.4 Garantir la confidentialité et la protection et sécurité des données personnelles

Les fournisseurs d'Accenture se conforment aux lois en vigueur sur la confidentialité et la protection des données (y compris le RGPD, [les exigences de l'UE relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers \(2021\)](#), [l'arrêt « Schrems II » de la Cour de justice de l'Union Européenne du 16 juillet 2020](#)). Les fournisseurs d'Accenture suivent les meilleures pratiques du secteur et les directives pertinentes pour garantir la protection et la sécurité des données personnelles. Les fournisseurs d'Accenture protègent et sécurisent les données personnelles d'Accenture et des clients d'Accenture (ci-après, « données personnelles d'Accenture ») reçues, stockées ou autrement traitées et transférées conformément aux obligations contractuelles et aux [exigences de sécurité des fournisseurs d'Accenture](#). Ils ne réutilisent pas, ne vendent pas, ne partagent pas et ne mettent pas à disposition les données personnelles d'Accenture à des fins commerciales sans autorisation préalable.

Les fournisseurs d'Accenture appliquent des politiques internes adéquates pour traiter et transférer les données personnelles d'Accenture, notamment :

- a) les politiques ou procédures visant à gérer les demandes d'accès aux données personnelles d'Accenture émanant des autorités publiques,
- b) les politiques et procédures d'accès aux données et de confidentialité,
- c) les politiques et procédures de minimisation et de conservation des données, et
- d) les politiques et procédures de sécurité et de confidentialité des données.

Les fournisseurs d'Accenture tiennent un journal documenté des demandes d'accès aux données personnelles d'Accenture émanant des autorités publiques et des réponses fournies.

Lorsque la loi le permet, les fournisseurs d'Accenture informent Accenture, dès que possible, de toute demande gouvernementale relative aux données personnelles d'Accenture. Si la loi ne permet pas d'informer Accenture, les fournisseurs d'Accenture prennent des mesures raisonnables pour qu'Accenture en soit informé par ou au nom de l'autorité publique dès que possible.

Les fournisseurs d'Accenture veillent à ce que toute utilisation, tout partage ou toute conservation des données personnelles d'Accenture repose sur le consentement ou sur un objectif commercial légitime et convaincant, ou sur toute autre exigence légale obligatoire, et soit strictement conforme aux conditions contractuelles convenues avec Accenture et aux exigences légales applicables en vigueur.

4.5 Respecter les exigences en matière de diligence raisonnable découlant de toutes les lois en vigueur

Les fournisseurs d'Accenture se conforment à toutes les exigences de diligence raisonnable découlant des lois en vigueur et adoptent des politiques et des procédures raisonnablement conçues pour garantir le respect de telles lois. Les fournisseurs d'Accenture doivent empêcher l'accès à la chaîne d'approvisionnement d'Accenture de produits, de marchandises ou de pièces qui ne sont pas produits, mis sur le marché ou acquis de manière responsable et conforme à la législation applicable.

De plus, les fournisseurs d'Accenture participent aux efforts de diligence raisonnable d'Accenture (i) en signalant annuellement à Accenture les minerais 3TG (tantale, étain, tungstène et or) provenant de pièces utilisées dans ses produits, (ii) en coopérant à toute enquête, audit ou diligence raisonnable qu'Accenture choisit d'effectuer concernant les minerais 3TG utilisés dans ses produits et (iii) en travaillant avec leurs propres fournisseurs pour identifier la chaîne de possession de tout minerai 3TG fourni et utilisé dans les produits d'Accenture (y compris le pays d'origine, le fondeur ou le raffineur, l'emplacement et le statut de la mine de tout minerai 3TG).

4.6 Utilisation des données et des nouvelles technologies de manière responsable

Les fournisseurs d'Accenture protègent les données d'Accenture, de ses clients et de ses partenaires commerciaux, y compris leurs employés et clients, ainsi que les données de tiers. Les fournisseurs d'Accenture obtiennent les autorisations appropriées pour utiliser ces données à des fins d'analyse avancée et d'intelligence artificielle. Les fournisseurs n'utilisent pas ces données pour former des technologies ou des modèles d'intelligence artificielle sans l'autorisation expresse et spécifique d'Accenture. Outre le respect de la confidentialité des données et d'autres lois applicables et la protection des données contre toute utilisation ou divulgation non autorisée, les fournisseurs d'Accenture utilisent les données (et les nouvelles technologies associées) de manière responsable et traitent les questions éthiques et légales qui peuvent survenir.

4.7 Conception, développement et déploiement de l'intelligence artificielle de manière responsable

Les fournisseurs d'Accenture sont responsables de la gouvernance, de la conception, du développement, de la surveillance et des performances de leurs systèmes d'intelligence artificielle (IA). Ils privilégient les approches centrées sur l'humain dans leurs processus, établissent des cadres de gouvernance qui garantissent l'honnêteté et l'équité des décisions prises par les systèmes et veillent à ce que leurs systèmes d'IA soient sûrs, sécurisés, vérifiables, transparents et explicables. Les résultats des systèmes d'IA des fournisseurs d'Accenture sont conformes aux valeurs fondamentales d'Accenture, au Code d'Éthique Professionnelle d'Accenture, aux principes d'IA responsable et à l'engagement d'Accenture à être une entreprise responsable.

05

Respect for the Individual (le respect des personnes)

Les fournisseurs d'Accenture valorisent la diversité, assurent un environnement inclusif et traitent les personnes avec respect et dignité.

5.1 Traiter autrui avec respect et dignité

Les fournisseurs d'Accenture soutiennent et respectent les droits de la personne tels qu'exprimés dans la Charte internationale des droits de l'homme et les principes relatifs aux droits fondamentaux exposés dans la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail (des liens vers ces documents sont fournis dans la section des informations supplémentaires ci-dessous).

En conséquence, les fournisseurs d'Accenture traitent les personnes avec dignité et respect, et entretiennent le respect et la sécurité, l'inclusivité et l'accessibilité sur leurs lieux de travail physiques comme virtuels. Ils ne tolèrent ni violence physique, ni menaces, ni punitions corporelles, ni contrainte morale, ni violence verbale, ni comportements irrespectueux, ni intimidations, ni harcèlement d'aucune sorte (que ce harcèlement soit interdit par la loi sur la base de caractéristiques protégées ou non).

En outre, les fournisseurs d'Accenture ne doivent pas imposer de restrictions déraisonnables à la liberté de mouvement de leurs travailleurs.

5.2 Reconnaître la liberté d'association et de négociation collective des employés

Les fournisseurs d'Accenture reconnaissent et respectent le droit de leurs employés d'adhérer ou de s'abstenir d'adhérer librement aux organisations de travailleurs de leur choix et d'entreprendre les négociations collectives permises par la loi.

5.3 Interdiction du travail forcé, de la traite d'êtres humains et du travail préjudiciable des enfants

Les fournisseurs d'Accenture n'ont pas recours, et doivent mettre en place des systèmes permettant d'identifier et empêcher tout recours, à la traite d'êtres humains, à l'esclavage, à la servitude et au travail forcé, obligatoire, sous la contrainte ou involontaire. Les employés des fournisseurs d'Accenture acceptent volontairement les conditions de leur emploi (lesquelles doivent être conformes aux conventions de l'Organisation internationale du Travail en la matière).

Les fournisseurs d'Accenture ne doivent pas, entre autres : détruire, dissimuler ni confisquer les documents d'identité ou d'immigration de leurs employés (ni leur refuser l'accès auxdits documents) ; faire payer des frais à l'embauche ; employer des recruteurs qui enfreignent le droit du travail ; fournir des logements qui ne respectent pas les lois relatives à la sécurité ou à l'hébergement ; recourir à des pratiques de recrutement frauduleuses ou trompeuses ; ou négliger de fournir des documents de travail écrits, lorsque nécessaire, ou de fournir des documents dans une langue que leurs travailleurs ne comprennent pas.

Les fournisseurs d'Accenture n'ont pas recours au travail des enfants et doivent mettre en place des systèmes permettant d'identifier les risques associés. Le travail des enfants est un travail qui les prive de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui est préjudiciable à leur développement physique et mental. De nombreux pays ont fixé un âge minimum pour l'emploi ou le travail : les fournisseurs d'Accenture comprennent et respectent ces exigences. De ce fait, ils n'emploient pas de personnes n'ayant pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Les fournisseurs d'Accenture peuvent toutefois mettre en place des programmes d'apprentissage, d'expérience professionnelle ou de stage sur le lieu de travail, à condition que ceux-ci soient conformes aux lois en vigueur.

5.4 Respecter toutes les lois en vigueur en matière de travail

Les fournisseurs d'Accenture se conforment à toutes les lois et normes relatives au travail, y compris les dispositions légales qui concernent le temps de travail, les heures supplémentaires et le salaire minimum légal. De plus, Accenture encourage vivement tous les fournisseurs dont les employés fournissent directement des services à Accenture et/ou à ses clients à s'engager à verser auxdits employés un salaire décent, qui sera supérieur au salaire minimum légal et tiendra compte du coût réel de la vie.

5.5 Fournir un environnement de travail sûr et sain

Les fournisseurs d'Accenture sont attachés à la santé et à la sécurité de leurs employés et des visiteurs de leurs sites de travail. Les fournisseurs d'Accenture se conforment à toutes les lois applicables relatives à la santé et à la sécurité, ils fournissent un environnement de travail sûr et sain et prennent les précautions nécessaires pour protéger tout le monde contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Les fournisseurs d'Accenture prennent toutes les mesures nécessaires pour éviter la transmission de maladies contagieuses. Les fournisseurs d'Accenture en contact direct avec Accenture ou les clients d'Accenture se conforment aux normes d'hygiène sur le lieu de travail et aux politiques de signalement d'Accenture. Ils doivent informer Accenture dès qu'ils ont connaissance qu'un de leurs employés a pu travailler avec des employés ou des clients d'Accenture alors qu'il était malade et/ou contagieux et s'assurer que cette personne reste éloignée du lieu de travail jusqu'à ce qu'elle ne soit plus contagieuse. Dans un tel cas ou pour des conseils supplémentaires, les fournisseurs d'Accenture peuvent contacter le Centre des opérations de sécurité d'Accenture (ASOC) au +1.202.728.0645. L'ASOC est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an (accepte les appels en PCV).

5.6 Ne pas participer à un usage inapproprié des réseaux sociaux

Les fournisseurs d'Accenture ne tolèrent pas l'usage irrespectueux ou peu professionnel des réseaux sociaux (que cet usage soit ou non lié à Accenture, ses activités, ses clients, ses employés ou ses partenaires commerciaux) tel que les publications ou messages à contenu injurieux, malveillant, obscène, menaçant, intimidant, ou comportant des déclarations dénigrantes de type ethnique, religieux, sexuel ou autre.

06

Integrity (intégrité)

Les fournisseurs d'Accenture comprennent et se conforment à toutes les lois applicables. Les fournisseurs d'Accenture inspirent confiance en prenant leurs responsabilités, en agissant de façon éthique et en encourageant les débats honnêtes et ouverts.

6.1 Ne pas offrir de cadeaux ou de divertissements inappropriés aux collaborateurs d'Accenture ou à des tiers

Les fournisseurs d'Accenture n'offrent pas de pots-de-vin, ni aucun autre paiement inapproprié que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, sous la forme de cadeaux ou de divertissements aux collaborateurs d'Accenture, aux autorités publiques, aux clients, aux partenaires commerciaux ni à aucun autre tiers ; et les employés des fournisseurs d'Accenture n'acceptent aucun cadeau ou divertissement de tiers qui sont des pots-de vin, ou pourraient être perçus comme tels.

6.2 Respecter toutes les lois anti-corruption, notamment la Foreign Corrupt Practices Act (loi de lutte contre les pratiques de corruption à l'étranger) des États-Unis et la Bribery Act (loi de lutte contre la corruption) du R.-U. de 2010

Accenture s'engage à mener ses activités de manière éthique et honnête et ne tolère aucune corruption ni aucune autre activité enfreignant les lois anti-corruption partout où nous menons des activités. Les fournisseurs d'Accenture se conforment à toutes les lois et normes anti-corruption applicables, notamment la Foreign Corrupt Practices Act (loi de lutte contre les pratiques de corruption à l'étranger) des États-Unis et la Bribery Act (loi de lutte contre la corruption) du R.-U. de 2010.

Dans le cadre de leur activités avec Accenture ou pour le compte d'Accenture, les fournisseurs d'Accenture n'offrent pas, ne promettent pas, n'autorisent pas, ne donnent pas, ne demandent ni n'acceptent de cadeau, de prêt, de commission, de récompense ni aucun autre bénéfice, à l'attention de ou de la part de toute personne à titre d'incitation : pour commettre un acte malhonnête, illégal, ou constituant un abus de confiance ; pour obtenir, empêcher ou influencer les affaires ; ou pour s'assurer tout autre bénéfice inapproprié. Aux termes des présentes normes, les paiements inappropriés incluent les offres, les promesses, les autorisations ou les paiements de tout objet de valeur pour influencer des actions gouvernementales.

Les fournisseurs d'Accenture doivent mettre en place des procédures pour s'assurer que leurs employés et leurs fournisseurs se conforment pleinement aux lois anti-corruption applicables et aux présentes normes.

Droit d'information et d'audit d'Accenture relatif aux présentes normes de conduite

- 7.1** Accenture pourra, de temps à autre, demander à ses fournisseurs certaines informations relatives au respect de leur part des présentes normes de Conduite afin qu'Accenture puisse remplir ses obligations en matière de diligence raisonnable, de contrôle, de rapport et de vérification de sa chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs d'Accenture devront répondre à ces demandes de manière complète et en temps opportun.
- 7.2** Accenture peut vérifier, à ses propres frais, que le fournisseur d'Accenture respecte ces normes de conduite sur les sites où, ou depuis desquels, des marchandises ou des services sont fournis à Accenture.
- 7.3** Sans préjudice au paragraphe 7.4, Accenture peut effectuer des audits pendant les heures normales de bureau une fois par an, et Accenture fournira un préavis écrit d'au moins 60 jours afin d'informer de son intention d'effectuer une telle vérification.
- 7.4** Accenture peut soumettre l'un de ses fournisseurs à un audit à tout moment et sans préavis si Accenture a des raisons raisonnables de penser que ce fournisseur enfreint de manière substantielle ces normes et/ou les lois applicables.
- 7.5** Accenture effectuera ces audits de manière à limiter au maximum la perturbation des activités et des opérations RH du fournisseur d'Accenture. Les collaborateurs d'Accenture ou représentants indépendants signeront des ententes de confidentialité appropriées avant qu'il ne soit procédé à cette vérification.

Aux fins de cette vérification, le fournisseur d'Accenture fournira aux collaborateurs et/ou aux représentants indépendants d'Accenture un accès raisonnable aux informations pertinentes relatives aux opérations, politiques et procédures du fournisseur d'Accenture, ainsi que des informations concernant l'identité des fournisseurs directs du fournisseur d'Accenture. Sauf convention contraire écrite, Accenture ne pourra pas procéder à la vérification des autres informations confidentielles du fournisseur d'Accenture, y compris : (a) les informations relatives aux autres clients ou partenaires d'affaires du fournisseur d'Accenture ; (b) les informations relatives aux coûts ou aux prix ; (c) les enquêtes ou résultats d'enquêtes internes auprès des employés ; (d) les informations démographiques des employés ; (e) les informations sur les plaintes ou réclamations légales ; (f) les conseils légalement privilégiés ; ou (g) les données personnelles non publiques relatives aux salariés (y compris les dossiers de formation individuelle).

7.6 Accenture doit informer le fournisseur Accenture si un audit du fournisseur d'Accenture et/ou des informations qu'il a fournies révèlent des problèmes importants, et les responsables autorisés du fournisseur d'Accenture doivent s'entretenir avec Accenture afin de discuter de ces problèmes dans les 10 jours ouvrables suivant la notification, afin que les parties puissent convenir de mesures appropriées, proportionnées et opportunes à prendre par le fournisseur d'Accenture (y compris toute restitution aux personnes lésées) pour résoudre ces problèmes.

Non-respect des normes de conduite ou des lois applicables

- 8.1** Le non-respect des présentes normes de conduite ou des lois applicables donne le droit à Accenture de mettre fin immédiatement à la relation entre le fournisseur et Accenture et/ou de divulguer les faits aux autorités, aux régulateurs et/ou aux organes chargés du maintien de l'ordre appropriés. Si cela est permis par la loi applicable, Accenture informera le fournisseur d'Accenture du problème et lui donnera la possibilité, dans les limites du raisonnable, de répondre avant qu'Accenture ne divulgue les faits en question aux autorités, au régulateur ou aux organes chargés du maintien de l'ordre concernés.
- 8.2** Les fournisseurs d'Accenture encouragent une culture de la transparence au sein de leur organisation et de leur chaîne d'approvisionnement et encouragent les employés à exprimer leurs inquiétudes sur le plan légal et éthique, tant par la voie de leur supérieur hiérarchique que par la voie de rapports formels. Les fournisseurs d'Accenture doivent signaler les violations suspectées de ces normes par le fournisseur d'Accenture (ou par ses propres employés, prestataires de service, sous-traitants, ou fournisseurs). Les fournisseurs d'Accenture doivent aussi signaler tout problème dont ils ont connaissance concernant les affaires financières, les pratiques comptables, les questions d'audit, de corruption ou de fraude d'Accenture, ou tout autre comportement d'un collaborateur d'Accenture qui entre en contradiction avec les normes exposées dans le présent code.
- 8.3** Ces rapports doivent être rendus accessibles à la Ligne d'Assistance Téléphonique d'Accenture, auprès de laquelle vous pouvez faire part de vos préoccupations de bonne foi, ou obtenir un numéro de téléphone régional afin de pouvoir être mis en relation avec un agent disponible 7/7 jours, 24/24 H : <https://businessethicsline.com/accenture>. Dans la plupart des cas, vous pouvez rester anonyme lors de vos échanges avec l'Assistance d'Accenture; toutefois, dans certains pays, il se peut que cette option ne soit pas disponible pour raisons juridiques. Les fournisseurs d'Accenture doivent interdire toutes représailles contre tout employé d'un fournisseur d'Accenture qui: (1) se présente pour soulever, de bonne foi, une inquiétude concernant la violation de toute loi et/ou de l'une des présentes normes de conduite; ou (2) aide Accenture, ou une autorité chargée de faire respecter la loi, en fournissant des informations permettant de répondre à une préoccupation. Dans ces normes, le terme « **représailles** » désigne le traitement injuste de toute sorte suite au soulèvement de bonne foi d'une inquiétude (ou toute menace d'un tel traitement injuste).
- 8.4** Dans les limites des droits de divulgation d'Accenture énumérés au point 8.1, Accenture traite toutes les allégations sérieusement et de façon strictement confidentielle. En fonction de la nature et des circonstances de l'allégation, Accenture peut chercher à travailler – le cas échéant – avec le fournisseur d'Accenture et d'autres tiers concernés afin de convenir d'un plan d'action permettant de remédier à la situation.
- 8.5** En outre, les fournisseurs d'Accenture aux États-Unis peuvent signaler les préoccupations liées à la traite des êtres humains à travers la ligne directe globale contre la traite des personnes au 1-844-888-FREE (3733) ou sur help@befree.org.

Où obtenir des informations et une assistance supplémentaires

[Code d'éthique professionnelle d'Accenture](#)

[Core values \(valeurs fondamentales\) d'Accenture](#)

[Pacte mondial des Nations Unies](#)

[Charte internationale des droits de l'homme](#)

[Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail](#)

Si vous avez des questions sur les normes de conduite de nos fournisseurs, veuillez contacter Accenture à l'adresse procurement.support@accenture.com.

Veillez noter que

- **Des conditions supplémentaires peuvent s'appliquer pour les fournisseurs menant des activités pour Accenture avec des clients du gouvernement des États-Unis, comme décrit dans les [normes d'éthique et de conduite des affaires au niveau fédéral d'Accenture](#).**
- Accenture se réserve le droit de mettre à jour les présentes normes à tout moment afin de refléter les changements du climat réglementaire ou des affaires.
- L'accès au code d'éthique professionnelle d'Accenture, aux présentes normes, aux politiques ou formations d'Accenture ne doit pas être interprété comme, et en aucun cas n'implique que, les employés du fournisseur sont employés par Accenture ; les conditions essentielles de l'emploi des salariés du fournisseur restent sous l'entière responsabilité du fournisseur, et sont régies par celui-ci.

Droit d'auteur © 2024 Accenture. Tous les droits sont réservés.
Accenture et son logo sont des marques déposées d'Accenture.

Juin 2024

V